



Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 22/01/2026
ID : 031-213104219-20260121-DEL2026_01_01-DE

Besser
Levraud

REPUBLICHE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 21 janvier 2026		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le vingt et un janvier à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.		
27			27		
DATE DE LA CONVOCATION			15 janvier 2026		
DATE D'AFFICHAGE			15 janvier 2026		

Etaient présents : 23

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 03

Mme COMBA avait donné procuration à Mme MARTY
M. PERON avait donné procuration à Mme LAFONT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

Absents : 01

M. PIRIOU

Mme ABADIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2026-01-01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L 2312-1 et suivants du CGCT.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.



Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 22/01/2026
ID : 031-213104219-20260121-DEL2026_01_01-DE

Le rapport d'orientation reprend, les orientations arrêtées tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement lors des réunions des commissions préparatoires. Il est composé de trois parties :

I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

- A – La structure du Budget
- B – L'environnement économique national
- C – Les éléments clés de la Loi de Finances 2026

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

- A – Les résultats de l'exercice budgétaire 2025
- B – L'exécution 2025
- C – Les restes à Réaliser
- D – La dette
- E – Les recettes fiscales 2026
- F – Les allocations compensatrices
- G – Les dotations
- H – Les contingents et participations
- I – Les indemnités des élus

III – LES ORIENTATIONS 2026

- A – Les charges de Fonctionnement
- B – Les produits de fonctionnement
- C – Les dépenses d'investissement
- D – Les recettes d'investissement
- E – Les travaux de moyen et long terme

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (22 voix pour, 4 voix contre LAFONT, MARTY, COMBA, PERON et 0 abstentions),

- PREND ACTE de la tenue du DOB 2026.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 21 janvier 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

